Règlement Vide-Grenier

- 1. La vente de biens neufs n'est pas autorisée.
- 2. La vente de boissons et de produits alimentaires est exclusivement réservée à l'organisation.
- 3. La vente d'armes, d'animaux, de CDs audio/vidéo ou DVDs copiés est interdite.
- 4. Toute forme de jeux (pêche aux canards, etc.) payants est interdite.
- 5. La vente de meubles et d'articles d'ameublement volumineux est interdite.
- 6. Les remorques, le camping-car et le scooter sont interdits sur le lieu du vide-grenier.
- 7. Il est interdit d'obstruer (avec véhicules, objets, etc.) les accès au vide-grenier.
- 8. L'exposant est le seul garant de la sécurité de son stand et de la non dangerosité des objets exposés.
- 9. Pendant la durée du vide-grenier, l'exposant doit nettoyer et maintenir son stand dans un parfait état de propreté.
- 10. Il est interdit de jeter des détritus, déchets de toutes sortes, peintures, colles...
- 11. L'exposant a l'obligation de ne laisser aucun déchet résultant de l'installation des stands : emballages, chutes de bois, caisses vides, etc. à l'intérieur du périmètre du vide-grenier. En conséquence, il doit prendre toutes les dispositions utiles pour la propreté de cet espace.

12. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation au vide-grenier à un exposant inscrit ou non inscrit, qui tenterait de s'installer à un emplacement non 65

Une caution **de 10€ est demandée.** Elle sera restituée à la fin du vide grenier, si le stand est propre et si le règlement est respecté.

Une pièce d'identité est demandée à chaque exposant.

Vous organisez vous-même votre vente. Prévoyez table ou tapis pour l'exposition des biens, une chaise pour l'exposant.

L'accueil des exposants commence à partir de 7h00. La fin du déballage doit impérativement être réalisée avant 10h. Dépassée cette heure, l'organisateur se donne le droit d'attribuer la place à une autre personne sans remboursement.

Les exposants non présents au vide-grenier peuvent récupérer leur caution dans le délai d'une semaine après le vide-grenier (les chèques seront automatiquement détruits)

Attention: Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué. Le vide-grenier aura lieu quel que soit la météo.

Vide-Grenier dimanche 14 septembre 2025

Nom:	Prénom :				
Adresse:					
Adresse mail:	Téléphone :				
J'ai réservé un emplacement de	numéro :				
 Seul un dossier complet (bu réservation d'un emplacement 	ulletin, chèque caution, paiement et photocopie pièce nt.	d'identité) donnera lieu à la			
 Je certifie avoir pris connaissa 	ance du règlement et m'engage à le respecter.				
 Je certifie ne pas être un com 	merçant professionnel.				
	Fait à	, le//2025			
		Signature:			